

Réponses au questionnaire sur le bruit routier dans le quartier de Pont-Rouge / Mallet (et accessoirement le bruit du tram et du trafic ferroviaire).

Synthèse au 20.06.21

Introduction

Courant avril, l'association Adret Voies Vives (AVV) – qui regroupe des habitant-e-s et usagers et usagères du quartier de Pont-Rouge - a appris la mise en place par le Canton d'une consultation dans le cadre d'une nouvelle stratégie de modération de la vitesse. Celle-ci vise à diminuer le bruit routier à proximité des zones habitées, notamment grâce au passage en zone 30 km/h.

Plusieurs habitant-e-s de Pont-Rouge avaient déjà interpellé le comité de l'AVV à propos du bruit émis par le trafic de la route du Grand-Lancy. L'AVV a donc décidé de se prononcer sur cette importante question de santé publique et de participer à cette consultation du Canton.

En plus de la consultation proprement dite, l'AVV a également diffusé un questionnaire visant à réunir des réactions d'habitant-e-s et d'usagers et usagères du quartier sur la question du bruit routier. Ce questionnaire a été distribué par mail ou en version papier aux personnes installées à Pont-Rouge (Adret, FCIL, PPE, Point Commun, Cooplog) et dans les immeubles du groupe Mallet. Cette diffusion a été appuyée par des membres de l'AVV, de la FLPC, des habitants, des membres de comités de gestion des PPE du quartier, la coordinatrice de l'Espace de quartier, la coordinatrice de l'immeuble intergénérationnel l'Adret, une habitante des immeubles Mallet. Que chacune et chacun en soit remercié.

Déroulement et étendue de l'enquête

Lancée le 5 mai, la collecte s'est déroulée jusqu'au 18 juin. Un total de 48 questionnaires remplis est parvenu à l'AVV.

Points saillants de l'enquête

Remarques liminaires

Le sondage réalisé par dans le cadre de cette consultation n'a pas une valeur statistique. Si on considère les quelque 500 foyers concernés par le questionnaire, seuls 9,2 % auront pris le temps de le remplir et de l'envoyer par mail ou de le rapporter à l'AVV. Les personnes n'ayant pas répondu sont-elles oui ou non dérangées par le bruit ? On ne le sait pas. On peut supposer qu'une partie des 90% des personnes n'ayant pas répondu ne l'a pas fait parce qu'elles ne sont pas particulièrement dérangées par le bruit. L'intérêt de ce questionnaire réside surtout dans la qualité des réponses. Pour une partie des habitants de ce quartier, le bruit routier est décrit comme une nuisance. La lecture des réponses renseigne sur cette perception.

Faits généraux

Une majorité des personnes ayant répondu à l'enquête (66%) s'est plainte du bruit routier en provenance de la route du Grand-Lancy (où la vitesse est limitée à 50 km/h). Les bruits routiers jugés les plus pénibles sont les pics de sonores émis par des motos / scooters et des voitures. Plus de 45% des questionnaires citent le bruit des deux roues. Des personnes citent également le bruit de camions, d'ambulances et de klaxons.

Plusieurs habitants décrivent les bruits résultant d'accélération. On note que ces séquences de bruit peuvent durer plusieurs secondes, si l'on prend le cas d'un scooter qui va du bas de

la route du Grand-Lancy jusqu'au carrefour sis après la mairie. Selon la position et la proximité des appartements à la route du Grand-Lancy, les pics de bruits ne sont pas arrêtés par le triple-vitrage des appartements de Pont-Rouge. L'isolation des bâtiments du groupe Mallet, plus ancienne, est jugée pas assez performante par plusieurs personnes ayant rempli le questionnaire. «L'isolation ne protège pas des pics sonores». Plusieurs habitants de ce quartier indiquent ne pas pouvoir dormir les fenêtres ouvertes.

D'après les réponses aux questionnaires, les séquences de pics sonores les plus nombreuses ont lieu en semaine, durant les heures de pointe, le matin et le soir. Contre-exemple, entendu en marge de ce questionnaire : lorsque le trafic est bloqué par un bouchon, le bruit s'atténue sensiblement. Le bruit tend à diminuer le samedi et encore plus le dimanche. Des personnes se plaignent cependant de pics sonores sporadiques qui peuvent arriver le week-end et la nuit. Les scooters, motos et voitures sont à nouveau pointées du doigt.

Les feux placés au niveau du groupe Mallet sont aussi pointés comme générateurs de bruit.

En revanche, plusieurs habitants de Pont-Rouge disent pouvoir dormir la fenêtre ouverte. La plupart du temps, ils vivent à un étage inférieur ou alors sont éloignés de la route. Dans certains cas, des gens interrogés mentionnent entendre le bruit des motos, par exemple, mais ne s'en plaignent pas. Certaines personnes ont indiqué en marge de ce questionnaire venir d'un quartier où le bruit routier était nettement plus élevé. Ils trouvent donc le bruit à Pont-Rouge plus faible par comparaison. Idem, des personnes ont dit attendre l'été pour juger du problème.

La perception du bruit selon les groupes d'immeubles

Les immeubles du Groupe Mallet

L'exposition au bruit semble être maximum dans les immeubles du groupe Mallet. Aucun sondé ne peut dormir la nuit fenêtres ouvertes. Le tram est décrit par un habitant comme faisant vibrer l'immeuble. Le grincement des rails au passage des trams est jugé pénible.

Les personnes qui ont répondu au questionnaire de l'AVV vivent dans l'immeuble situé le plus proche de la route, sauf une personne.

L'immeuble intergénérationnel de l'Adret

Des locataires de l'Adret qui font face à la route du Grand-Lancy décrivent dans leurs réponses de fortes nuisances liées au bruit routier. Le bruit nous dérange « oui, +++ », écrit un locataire. Un autre parle d'enfer et cite un bruit qui s'exprime toute la journée. Au 6^{ème} ou au 3^{ème} étage, des personnes logeant face à la route disent ne pas pouvoir dormir pas fenêtres ouvertes. L'isolation ne protège pas des pics sonores. Une habitante dite que parfois, l'immeuble vibre.

Les deux immeubles de la FCIL

Un total de cinq foyers des deux immeubles de la FCIL ont répondu au questionnaire. Le bruit de la route est cité à divers degrés comme une nuisance par toutes ces personnes. Une personne qui vit au 5^{ème} étage du 8 place de Pont-Rouge indique en fait qu'elle ne peut pas dormir les fenêtres ouvertes. Certains questionnaires citent le bruit du tram et des trains. Deux personnes se plaignent du bruit des annonces des CFF.

Les immeubles en PPE

Dans les PPE, les réponses montrent que ce sont plutôt des habitants des étages supérieurs qui se plaignent du bruit. L'orientation – face à la route ou non - joue aussi un rôle important. Au **8 Mérinos**, des personnes installées dans des appartements situés au milieu de

l'immeuble, donc juste en face à la route, se disent particulièrement touchés par les pics sonores. Même une famille qui loge au 1^{er} étage se plaint du bruit routier. De par sa position, l'immeuble en question semble être le plus touché par le bruit parmi les PPE, si on se fie aux réponses apportées au questionnaire.

Plusieurs questionnaires issus du **6 Mérinos** font aussi état d'une gêne vis-à-vis du bruit. Au 5^e et 6^e étages, le bruit de la route reste toujours en arrière fond, dès lors que les fenêtres sont ouvertes, selon les réponses. L'isolation ne protège pas des pics sonores. Lors des heures de pointe, le bruit de la route est perceptible en arrière-fond fenêtres fermées, indique un habitant.

En revanche, des habitants installés à des étages inférieurs disent pouvoir dormir la fenêtre ouverte. C'est le cas par exemple au 2^{ème} étage du 6 Mérinos. En outre, une habitante dont l'appartement donne sur les voies, n'entend pas le bruit de la route, mais se plaint fortement du bruit ferroviaire (voir ci-dessous).

Au **2 Mérinos**, une famille qui loge au 1^{er} étage se plaint du bruit. Mais une autre logée au 3^e étage dit pouvoir dormir la fenêtre ouverte.

Les immeubles situés à proximité des rails : Cooplog et Pont-Commun

L'impact du bruit semble moindre au 4-10-12 chemin des Mérinos (Point Commun et Cooplog). Pourtant, des habitants de ces immeubles éloignés du bruit, citent quand même le bruit des motos le soir (Cooplog). Un habitat de Point-Commun estime que les murs des immeubles amplifient les pics sonores.

Bruit du tram et bruit ferroviaire

Le questionnaire réservait une question sur le bruit du tram et le bruit ferroviaire.

Dans leurs réponses au questionnaire de l'AVV, de nombreux habitants de Pont-Rouge se plaignent du bruit ferroviaire, soit 36% des personnes ayant répondu. Ce bruit s'ajoute ou non à une gêne occasionnée par le bruit routier. Une habitante d'une PPE estime être prise en étau entre ces deux sources sonores. Des personnes indiquent être réveillées en pleine nuit par des convois ferroviaires. Le bruit de ces trains est décrit comme pouvant être très élevé. Des habitants estiment que certains convois provoquent des vibrations. L'isolation ne protège pas les appartements exposés à ce bruit. Le bruit généré par les convois du Léman Express est parfois cité, mais moins souvent. Selon les cas, l'isolation sonore de la chambre à coucher est décrite comme ne filtrant pas le bruit ferroviaire. La question des annonces CFF semble avoir été corrigée par une baisse de volume. Mais quelques personnes se plaignent encore de ce bruit.

Chiffres issus du questionnaire sur le bruit routier à Pont-Rouge et au groupe Mallet / état 18.06.21

	Adret	Groupe Mallet	2-6-8-14 Mérinos	Point-Commun	Coop-log	FCIL	Total	Pourcentage
Nombre de réponses	12	6	19	2	4	5	48	100%
Bruit routier cité comme une nuisance	8	6	12	2	0	4	32	66,67%
Bruit routier cité, mais non-qualifié	2		4		2	1	9	18,75%
Pas de nuisance de la route	3		3		2	1	9	18,75%
Motos / scooters citées comme nuisance	4	3	11	2		2	22	45,83%
Bruit du tram cité comme une nuisance	9	6	15	1	1	3	35	73%
Bruit ferroviaire cité comme une nuisance	1		11	1	2	2	17	35,42%